



**Revendications obtenues
par l'UNSA Police depuis
les dernières élections
professionnelles de 2018**



- ➔ **La fin de l'externalisation de la tenue motocycliste et l'ouverture de marchés publics auprès des fabricants spécialisés reconnus pour leurs technologies dans le milieu motocycliste professionnel du monde entier qui permettront de disposer d'une véritable tenue Motocyclistes**
- ➔ **Un surpantalon et une surveste étanches, légers et souples, pour assurer l'étanchéité lors des averses estivales et pour palier aux problèmes d'étanchéité de la tenue hiver/mi-saison, certes une avancée mais contraignant dans son utilisation. Une tenue hiver mi-saison étanche doit être la norme pour les motocyclistes de la police nationale**
- ➔ **La dotation de l'étui mi-cuisse pour ses avantages opérationnels et pour la conservation de son arme sur soi, en tout lieu, sur la voie publique et dans les services de police**
- ➔ **La dotation d'une paire de bottes « été » légères, équipées de zones ventilées pour offrir une meilleure ventilation du pied avec une tige suffisamment basse pour permettre la ventilation des tibias par le tissu mesh du pantalon**
- ➔ **La dotation individuelle de smartphones NEO et de tablettes collectives**
- ➔ **La revalorisation du taux de l'indemnité de repas de 15,25 € à 17,50 € qui n'avait pas augmenté depuis 18 ans (*)**
- ➔ **La revalorisation du taux des Indemnités Kilométriques (IK) gelées depuis 2008, une ineptie face à la flambée du prix des carburants. (*)**

(*) fonction publique.

REVENDEICATIONS MOTOCYCLISTES OBTENUES DEPUIS 2018

**Revendications obtenues
par l'UNSA Police depuis
les dernières élections
professionnelles de 2018**



**Spécifique
Motocycliste CRS**

- ➔ La position administrative DP, sur le trajet et sur le site d'emploi, dès le départ et jusqu'au retour sur les résidences administratives
- ➔ L'abrogation et la réécriture de la note sur le prochain chantier d'actualisation des notes de référence pour les motocyclistes des DUMZ sur leur position administrative par l'application de la position DP conformément à la Circulaire SN/PER/STA N°9.540 du 31/10/1961
- ➔ La validation, confection et dotation de l'écusson Motocycliste CRS
- ➔ La généralisation de la chambre individuelle en déplacement
- ➔ La dotation de l'intercom cardo sous l'impulsion de la DCCRS
- ➔ La dotation de 3 PIE par DUMZ
- ➔ La mise en place d'un effectif de référence au sein des CUMZ
- ➔ Un deuxième poste de major sur les DUMZ en raison du doublement des postes ouverts à la promotion dans le cadre de la résorption des viviers
- ➔ La fiche de poste pour l'avancement RULP sur le poste d'adjoint au Commandant de l'UMZ nomenclaturée MOTOCYCLISTE
- ➔ La mise en place d'un planning trimestriel transmis un mois à l'avance aux zones permettant aux UMZ de planifier les OCSR zonales de niveau 2 en connaissance des périodes et des effectifs disponibles
- ➔ La neutralisation des détachements sur plusieurs journées, à l'identique des PRU et des JET des compagnies SSG pour une mise en oeuvre efficace de la formation continue
- ➔ Le maintien au sein de la Direction Centrale des CRS des 6 UMZ, des 22 DUMZ et des Cies Autoroutières au sein de la DCCRS suite à la volonté clairement affichée des DZSP de récupérer ces deux forces dans le cadre du projet DZPN.



du 1er au 8 décembre 2022

**JE VOTE POUR LE
BLOC SYNDICAL !**

**ALLIANCE PN
UNSA POLICE**